

Conditions générales de ventes - CIRAM

Article 1 - Principes généraux

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre la société CIRAM et ses clients.

Rédigées en français, leur version originale prévaut sur toute autre version. Le Client reconnaît avoir lu et accepté les CGV avant tout achat.

La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande. Les CGV peuvent être modifiées ultérieurement.

L'absence d'exercice d'un droit ne vaut pas renonciation à celui-ci. Si une clause est jugée invalide, les autres restent applicables.

Article 2- Acceptation du devis

La commande devient effective dès réception du devis accepté, que ce soit par signature, par confirmation écrite ou par le paiement d'un acompte, lequel vaut accord tacite en droit français en l'absence de clause contraire.

Article 3 - Produits

Les produits proposés par CIRAM sont fabriqués sur mesure, uniquement après commande du Client. Les caractéristiques principales des produits ont été communiquées au Client dans les informations précontractuelles, avant toute passation de commande.

Toute demande de modification ou d'annulation de commande par le Client doit être formulée par écrit et acceptée par CIRAM avant le début de la fabrication.

En cas de refus de la modification ou de l'annulation par CIRAM, les acomptes versés par le Client ne seront pas remboursés.

Article 4 - Réception des marchandises

Le client est tenu de vérifier l'état et la conformité des marchandises livrées par le fournisseur au moment de leur réception.

Toute anomalie (quantité, qualité, conformité) doit être signalée par écrit (email, courrier recommandé) dans un délai de 48 heures suivant la livraison, sous peine de forclusion.

En l'absence de réserves exprimées dans ce délai, les marchandises sont réputées conformes et acceptées définitivement par le client.

Article 5 - Utilisation des produits sans refus

Toute utilisation, transformation ou revente des marchandises par le client après réception vaut acceptation tacite des produits livrés et renonciation à toute réclamation ultérieure concernant : La conformité aux spécifications contractuelles, Les éventuels défauts apparents ou cachés ou la quantité livrée.

Le client ne pourra alors invoquer aucun vice ou non-conformité pour refuser le paiement ou demander une compensation.

Article 6 - Conditions financières

Constitue un paiement au sens du présent article la mise à disposition effective des fonds au profit de la société CIRAM.

Nous nous réservons le droit de modifier nos prix, même en cours d'exécution d'un marché, en cas de modification des conditions de main-d'œuvre, de matières premières ou de transport.

Le prix est payable par le versement d'un acompte correspondant au montant de la marchandise non retournable lors de la passation de la commande, et du règlement du solde à la date de planification de la livraison.

Toute modification de facture après son émission entraînera des frais de facturation de 10 euros HT. Le paiement s'effectue par virement, prélèvement ou chèque.

En cas de non-paiement intégral de la facture, la garantie de l'assurance responsabilité professionnelle du fabricant de la société CIRAM ne sera pas appliquée

Article 7 - Délais de fabrication et de livraison

Les livraisons sont effectuées en fonction des disponibilités et selon l'ordre d'arrivée des commandes.

Le vendeur se réserve le droit de procéder à des livraisons globales ou partielles.

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif et dépendent des contraintes d'approvisionnement et de transport

Tout dépassement des délais annoncés ne pourra donner lieu à des dommages et intérêts, retenues financières, annulation des commandes en cours.

Si, après 2 mois suivant la date indicative de livraison (ou 1 mois après une mise en demeure restée sans effet), la marchandise n'a pas été livrée pour des raisons autres qu'un cas de force majeure, la vente pourra être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties. Dans ce cas, l'acquéreur sera remboursé de son acompte, sans prétendre à aucune autre indemnité ou compensation.

Article 8 – Livraison

Déchargement sur site : Le déchargement sur site est prévu, sous réserve de l'accessibilité du lieu et à la seule appréciation de notre chauffeur.

À titre gracieux, nous répartissons les paquets de fermettes dans la maison. Cependant, le levage des éléments sur le site n'est pas inclus dans nos prestations. Aucune réserve ne pourra être acceptée concernant la livraison et le déchargement si personne n'est présent sur place pour assister le chauffeur.

Une livraison au sol est considérée comme une livraison adéquate et conforme dès lors que les matériaux sont déchargés en bon état et accessibles sur le site.

Si nos camions ne peuvent pas accéder au point de déchargement, la marchandise sera ramenée à notre dépôt, dans ce cas, un second transport sera nécessaire, avec des frais de livraison supplémentaires à prévoir.

Un mauvais accès au chantier ne relève pas de la responsabilité du fabricant de charpente. Aucun frais lié à la location d'un engin de levage, remboursement ou avoir ne sera accordé en cas de difficultés de déchargement dues à cette situation.

Article 9 – Retour des marchandises

Les marchandises livrées et acceptées par le client ne font l'objet d'aucune reprise. Dans des cas exceptionnels et sur accord écrit préalable de notre part, un retour pourra être autorisé sous réserve : De la présentation de la facture originale correspondante, d'un retour effectué dans un délai maximum de 30 jours suivant la livraison, du paiement de frais de reprise correspondant à 20% de la valeur des marchandises retournées. Tous retours autorisés sera intégralement à la charge du client, tant pour les frais de transport que pour les frais de reprise mentionnés ci-dessus.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur les Produits, Plans, Documents Techniques, la société CIRAM demeurant propriétaire exclusif de tous ces droits. Toute utilisation de quelque manière que ce soit par le Client de la marque CIRAM ou de toute autre marque appartenant à la société CIRAM ou à ses fournisseurs et fabricants est strictement interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.